AVIS
« Délivrance d’une autorisation d’exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d’Illiez porte à la connaissance du public que Monsieur Luca Ferrari, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	**:**	Bâtiment sur parcelle N°1320 , au lieu-dit « Crosez»
Enseigne	**:**	« Apex 1680 Basecamp»
Prestations	**:**	Food and drink Après Ski
Heures d’ouverture	**:**	10h30 -23h00 durant la période d'hiver
Début de l'activité	**:**	1er décembre 2026

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d’Illiez, le 30.10.2026

Commune de Val-d’Illiez